

Toulouse, le 18 juin 2026

**Arrêté n° A71-2026**

**portant abrogation de l'arrêté n° A20210818-126  
et délégation de signature à Monsieur Frédéric AUDRAN**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 ;

**Arrête**

**Article 1 :** l'arrêté n° A20210818-126 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

**Article 2 :** délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric AUDRAN, Responsable du pôle Immobilier, à la Direction Générale Adjointe des Services Techniques Communs de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les courriers sans incidence financière aux prestataires et administrations,
- les comptes rendus de réunion, les rapports divers liés à l'activité du pôle,
- les ordres de service sans incidence financière,
- les documents relatifs à la réalisation des opérations de contrôle et de vérification notamment ceux liés à leur réception,

Financier

- les bons de commande inférieurs à 5 000 € HT,
- les états d'acompte avant mandatement (quels que soient leurs montants) y compris les décomptes généraux et définitifs,

Ressources humaines

- les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,
- la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés, formation...) des agents placés sous son autorité ;

**Article 3 :** le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

**Sébastien VINCINI**

Président

